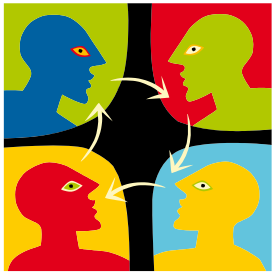


# AAAPL



Alliance des Associations Agréées  
pour les Professions Libérales

## PROFESSIONS LIBÉRALES TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS & TPE



# Guide du conseil

EXPERT COMPTABLE - AVOCAT - CONSEIL D'ENTREPRISE LIBÉRALE



1<sup>ÈRE</sup> UNION D'ASSOCIATIONS  
AGRÉÉES AU SERVICE DE 20 000  
PROFESSIONNELS LIBÉRAUX DE  
L'OUEST ATLANTIQUE.

1<sup>ÈRE</sup> SOURCE D'INFORMATION  
POUR LA FISCALITÉ  
DES PROFESSIONS LIBÉRALES.

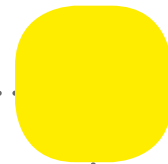
MEMBRE DE RÉSEAUX  
NATIONAUX POUR 300.000  
PROFESSIONS LIBÉRALES.

## SA MISSION

Quel que soit le lieu géographique l'alliance des AAAPL agit auprès des Experts-Comptables et Cabinets de Conseil pour **traiter les déclarations fiscales de leurs clients professions libérales (BNC)**.

## SON EXPÉRIENCE BNC

L'AAAPL Bretagne Pays de Loire est reconnue par les **Cabinets d'Expertise Comptable et les Conseils**, pour la qualité des services rendus par son équipe à 20 000 professionnels libéraux qui représentent plus de 150 professions libérales.



# || Pour votre cabinet et vos dossiers BNC, un interlocuteur unique...

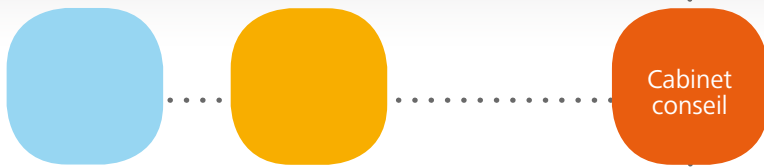
En décidant de centraliser l'ensemble des déclarations 2035 (BNC) de votre cabinet à une Association membre du réseau AAAPL, elle s'engage à vos côtés pour vous apporter, ainsi qu'à vos clients, le meilleur service, au meilleur coût, dans les meilleurs délais.

## Et des services...

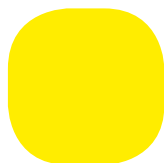
- **Interlocuteur unique AAAPL** : pour regrouper les dossiers BNC du cabinet et harmoniser les traitements techniques des dossiers fiscaux de vos clients,
- **Service SVP Expert BNC & Documentation** : notre équipe (avocat, fiscaliste, expert comptable, technicien spécialiste BNC) répond par écrit et vous transmet une documentation sous 48h !
- **Assistance TDFC** : mise en place des procédures TDFC à votre cabinet.
- **Traitement technique prioritaire** des déclarations 2035 du Cabinet

*Sur simple appel, nous venons à votre Cabinet pour un entretien et la mise en place de nouveaux services.*

**NOUVEAU**



## POUR VOS CLIENTS BNC DES SERVICES ET DES AVANTAGES FISCAUX



Cabinet  
conseil

Avocat  
d'affaires

## Avantages fiscaux



**Vous évitez la majoration de 25 %** du bénéfice des professionnels prévue pour celui qui n'a pas adhéré à une Association Agréée,

- **Déduction du salaire versé au conjoint**, (CGI art.154 )
- **Réduction d'impôt** plafonnée à 915€ pour un CA < 32000 pour couvrir les frais de comptabilité et d'adhésion à une Association Agréée
- **La réduction du délai** de vérification fiscale de trois à deux ans ( Article 129 de la loi de finances pour 2009 )
- **Société unipersonnelles soumises à l'IS** (EIRL, EARL, SELARL) peuvent également adhérer afin de bénéficier de cette réduction de délai de reprise (articles L169 et L176 du LPF). Délai d'adhésion : pendant l'exercice concerné.
- **La déduction de l'abattement** conventionnel de 3% pour les médecins conventionnés du secteur 1 au titre de leur première année d'adhésion
- **Déduction de la totalité des frais réels** professionnels et de l'adhésion à l'AAPL Sarthe, l'AGA de l'ouest, l'ARAMPLA et l'ARAPL BPL.

## Outils d'information & communication

- **LE SITE WEB** de chaque association est l'outil principal d'information et de communication. Il vous présente : la disponibilité en permanence de nos documentations techniques sur simple téléchargement sur notre site internet.
- **La lettre mensuelle**,
- **Des flashes** sur l'actualité fiscale et comptable des Professions Libérales,
- **Une base documentaire** des professions libérales.
- **Paiement en ligne** de votre cotisation et livres comptables
- **Des guides pratiques** pour l'installation, les cotisations sociales, la déclaration fiscale...

### EXTRANET CONSEIL

L'extranet conseil est un espace sécurisé spécialement destiné aux Cabinets Conseils Partenaires. Cet outil moderne et performant facilite le traitement de vos dossiers. Il vous permet de :

- **Consulter** en ligne les documents fiscaux de vos clients,
- **Saisir** des données (FRC, Balance),
- **Échanger** avec le collaborateur technique en charge de votre dossier,
- **Suivre les traitements** techniques effectués en temps réel.

## Dossier d'analyse économique (DAE)

**Chaque année** vous recevez un Dossier d'Analyse Économique pour chacun de vos clients BNC. Ce support est un outil qui vous permet de situer l'activité de votre client sur le plan Régional et National.

## Des formations

- **1 programme semestriel** commun.
- **Thèmes communs aux professionnels** libéraux, tenue de comptabilité, fiscalité, informatique, communication, management.
- **Thèmes spécifiques**, santé, juridique, technique et cadre de vie.

# ADHÉSION ET CONDITIONS

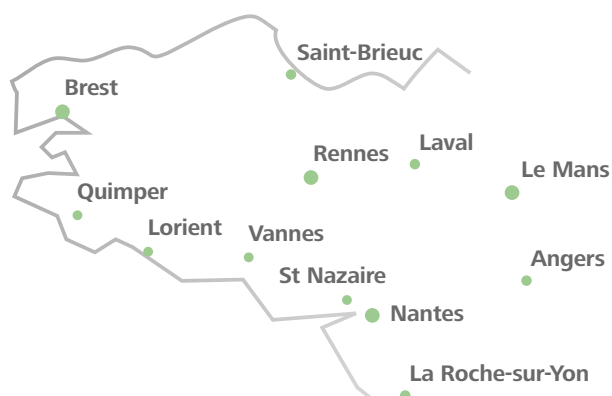
(remplir le bulletin joint accompagné de votre paiement)

- **Adhésion possible à tout moment de l'année** (nous contacter pour conditions).
- **Adhésion à titre individuel** si exercice seul et encaissement de l'intégralité des honoraires ou si engagement des dépenses nécessaires à l'exercice de votre profession.
- **Adhésion au titre d'une Société** ou d'un Groupement si vous exercez en commun (mises en commun des honoraires).
- **Pour bénéficier des avantages fiscaux** l'adhésion s'enregistre, comme ci-contre :

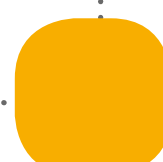
<b>Situation de votre client(e)</b>	L'adhésion doit être enregistrée
<b>Première adhésion à une Association Agréée</b>	Avant le 31 mai de l'année pour laquelle on sollicite la non majoration de 25%.
<b>Début d'activité / Réinstallation</b>	Dans les cinq premiers mois du début de cette activité.
<b>Changement d'Association Agréée</b>	Toute l'année vous pouvez rejoindre une Association membre du réseau AAAPL : l'AAPL Sarthe, AGA de l'Ouest, ARAMPLLA ou ARAPL BPL.
<b>En cas de 2<sup>ème</sup> adhésion</b>	Avant le 1 <sup>er</sup> Janvier de l'année pour laquelle la non majoration de 25% est sollicitée.



## Une équipe permanente à proximité et à votre écoute



À Rennes, Nantes, Vannes, Lorient, Brest, Quimper, Laval, Angers, La Roche-sur-Yon, Le Mans et prochainement St Brieuc, et St Nazaire **l'AAPL Sarthe, l'AGA de l'ouest, l'ARAMPLLA et l'ARAPL BPL** vous proposent une équipe de collaborateurs techniques très expérimentée et reconnue pour la qualité des services rendus aux adhérents.



**SIÈGE :**  
23 rue Notre Dame • 72000 LE MANS  
Tél. 02 43 76 94 20 • Fax. 02 43 76 94 29



**SIÈGE :**  
14 bd Winston Churchill  
BP 58551  
44185 Nantes Cedex 4  
Tél. 02 40 71 74 50 • Fax 02 40 69 63 17

**BUREAU DE LA ROCHE S/YON**  
5 rue Jacques-Yves Cousteau  
Parc d'activités Economique de Beaupty  
85000 LA ROCHE SUR YON  
Tél 02 51 38 64 01



**SIÈGE :**  
26 rue Amiral Romain Desfossés  
29801 Brest Cedex 9  
Tél. 02 98 47 82 47 • Fax 02 98 47 82 40

**BUREAU DE RENNES**  
107 avenue Henri Fréville • 35200 Rennes  
Tél. 02 99 38 54 38 • Fax 02 99 38 16 98

**BUREAU DE LORIENT**  
23 rue des Peupliers • 56100 Lorient  
Tél. 02 97 87 23 58 • Fax 02 97 83 60 42



**SIÈGE :**  
107 avenue Henri Fréville - BP 40324 • 35203 Rennes Cedex 2  
Tél. 02 99 53 60 70 • Fax 02 99 53 36 90

**BUREAU DE NANTES :**  
13 allée de l'Île Gloriette • 44000 Nantes  
Tél. 02 51 82 42 04 • Fax 02 51 82 42 05

**BUREAU DE BREST :**  
34 rue de Denver - CS 51908  
29219 Brest Cedex 2  
Tél. 02 98 46 64 70 • Fax 02 98 46 64 71

**BUREAU DE LAVAL :**  
31 allée du Vieux St Louis • 53000 Laval  
Tél. 02 43 56 10 84 • Fax 02 43 49 28 34

**BUREAU D'ANGERS :**  
5 bis bd du Maréchal Foch - BP 45133  
49051 Angers Cedex 2  
Tél. 02 41 88 04 00 • Fax 02 41 87 66 27